

## CONVENTION

Entre :

**Chambéry métropole – Cœur des Bauges**, représentée par son Président, Xavier Dullin, dûment habilité à la signature de la présente, par délibération n° -17 C du Conseil communautaire du 26 octobre 2017 devenue exécutoire le.....

Et

La **SAS Développement** représentée par son Gérant, Jean-Christophe Ailloud, dûment habilité,

### PREAMBULE

La SAS loue depuis plusieurs années des locaux à l'association « les Restaus du Cœur » dans la ZAC de Grand Verger à Chambéry dans un ancien bâtiment d'activité. Pour permettre la poursuite de la ZAC, il est prévu la démolition du bâtiment à court terme.

En conséquence, il a été recherché activement un emplacement conforme aux besoins de l'association sur le bassin chambérien. Dans le cadre de cette recherche, il s'est avéré que la Banque Alimentaire était également en recherche de nouveaux locaux, et qu'un regroupement des deux structures sur le même site fait sens, pour l'optimisation des surfaces et du fonctionnement.

Dans ce contexte, SAS Développement, filiale de la SAS, s'est rendu propriétaire d'un immeuble à usage d'entrepôt et de bureaux, d'environ 4000 m<sup>2</sup>, situé 244 rue Paul Girod à Chambéry dans le secteur de Bissy. Elle y réalise les travaux d'aménagement intérieur permettant d'accueillir la Banque Alimentaire et les « Restaus du Cœur » à compter de juin 2018.

Or il s'avère que les deux collectivités (Agglomération et Département) ont un intérêt commun à créer des locaux pour accueillir la Banque alimentaire de Savoie qui a un rôle de distribution en direction des populations concernées de tout le territoire départemental. Chambéry Métropole Cœur des Bauges a donc décidé de de l'acquérir à terme. Le Département, au titre de son partenariat avec l'agglomération dans le cadre du Contrat de territoire (CTS3G) a prévu d'apporter son soutien financier à cette opération pour un montant de 1 076 000 €. Le principe de cette intervention a été validé lors du COPIL du territoire du 3 mai 2017.

**Il a donc été convenu ce qui suit :**

**ARTICLE 1 :** il est constaté que la SAS Développement possède un foncier et un local sur la parcelle n° 163 section HC., commune de Chambéry, d'une surface de 6000 m<sup>2</sup>.

Ce bien sera mis à disposition de la Banque Alimentaire et des Restaus du Cœur à compter de juin 2018 par Chambéry Métropole – Cœur des Bauges, qui se porte acquéreur. Les modalités de paiement du prix sont les suivantes :

- 1 076 000 € à la signature de l'acte de vente soit prévisionnellement au 3<sup>ème</sup> trimestre 2018 (le règlement de la TVA sera à la charge de l'acquéreur),
- 60 000 € par an en 2019 et 2020
- Le solde en 2021.

**ARTICLE 2 :** la SAS Développement accorde par la présente convention une promesse de vente irrévocable au profit de Chambéry métropole – Cœur des Bauges sur le bien visé en article 1.

Le prix d'achat est fixé à 3 500 000 € HT au maximum dont seront déduites les aides éventuelles.

Fait à ....., le .....

Pour la SAS Développement,  
Jean-Christophe Ailloud,  
Gérant

Pour Chambéry métropole - Cœur des Bauges,  
Xavier Dullin,  
Président